

LES ENGAGEMENTS NESTENN POUR CONTINUER À FAIRE VIVRE VOTRE PROJET

NOS RÈGLES POUR LA RÉALISATION D'UN ÉTAT DES LIEUX

Pour vous assurer une sécurité sanitaire optimale lors de l'état des lieux, le Groupe Nestenn met en place toutes les procédures de prévention et de protection de la santé des personnes (collaborateurs, clients, partenaires), en complément des gestes barrières recommandés par l'Etat.

Rappel des gestes barrières



Port du masque obligatoire



Distanciation sociale



Déplacements individuels (chacun son véhicule)



Désinfection des mains au gel hydroalcoolique avant et après l'état des lieux



Présence limitée aux personnes utiles à l'acte (signature de l'état des lieux)

Respect du protocole de visite

01.



Confirmation de rdv la veille et envoi de sms 1 h avant l'arrivée du conseiller

06.



Distanciation sociale et respect des gestes barrières (masque, gel hydroalcoolique)

02.



En cas de symptômes ou de cas contact COVID-19, annulation de la visite

08.



Utilisation des ascenseurs déconseillée

03.



Aération des pièces et ouverture des portes 15 mn avant l'état des lieux

09.



Rédaction de l'état des lieux en dématérialisé (signature électronique de l'état des lieux)

05.



Désinfection des surfaces de contact (poignées, interrupteurs, boutons, ...)

Web : gouvernement.fr/info-coronavirus
Tél : 0 800 130 000 (appel gratuit)

L'application TousAntiCovid est disponible au téléchargement sur :

